

CHARTRE HUMANISTE D'ENGAGEMENT POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

« Ni silence, ni indifférence : agissons ensemble »



Préambule

Fidèle à ses valeurs de respect, de laïcité, de solidarité et de dignité humaine, le Grand Orient de France affirme son engagement à lutter contre toutes les formes de violences, **sans distinction de genre** ou d'âge, et en particulier contre celles subies par les femmes et les enfants ayant de surcroît un impact transgénérationnel.

Les violences à l'égard des femmes et des enfants restent le plus souvent passées sous silence, en raison d'un système qui contribue au déni et à l'impunité pour les auteurs, à la stigmatisation sociale et la honte pour les victimes, telles que :

- les violences intrafamiliales (violences psychologiques, coups, inceste, viol conjugal, féminicide, mariage forcé, mutilation génitale, etc...)
- les violences dans la société (menaces, viol, actes sexuels forcés, abus sexuels sur enfants, harcèlement dans la rue, au travail, dans une association, harcèlement criminel, cyberharcèlement, cyberintimidation, discriminations dans le cadre professionnel)
- le trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle).

Conscient de l'urgence à lutter contre ces violences, le GODF ainsi que ses membres s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses Temples, en vue de promouvoir l'égalité homme-femme, d'ac-

compagner les victimes et de sensibiliser leur entourage ainsi que les auteurs.

Parce que la non-violence, l'écoute et la justice sont au cœur de notre action, nous faisons le choix de la prévention, de la bienveillance et de la responsabilité collective, hommes et femmes, Frères et Sœurs réunis dans un même projet humaniste.

Cette charte est notre cadre d'action commun pour protéger, sensibiliser et agir ensemble contre ces violences.

1. Nos valeurs et principes généraux

Nous réaffirmons que :

- Toute personne a droit au respect, à l'égalité, à la sécurité et à la dignité, quel que soit son genre ou son orientation sexuelle
- Aucune forme de violence n'est acceptable, qu'elle soit manifeste, inconsciente ou dissimulée
- Le respect réciproque entre les femmes et les hommes, entre les SS. et les FF. et ainsi que la protection des enfants, sont des piliers essentiels d'une société laïque, humaniste et juste
- L'écoute, la compassion, le courage de parler et de s'opposer contre toute forme de violence, sont des actions puissantes et nécessaires.

2. Nos engagements

2.1. Prévenir et sensibiliser

- Intégrer la lutte contre les violences dans les réflexions maçonniques, en lien avec les valeurs de fraternité, d'égalité,

de justice et de respect, en organisant des ateliers, formations et campagnes de sensibilisation, dans nos Loges et dans le monde profane, sur les violences faites aux femmes et aux enfants.

- Promouvoir au sein de nos Temples des comportements et propos respectueux de tous, non-violents et exempts de sexisme,
- Encourager les initiatives locales des Loges pour soutenir des actions de prévention ;

2.2. Accueillir et accompagner

- Offrir une écoute attentive, confidentielle et bienveillante à toute personne en souffrance, victime ou témoin de violence, en respectant la confidentialité et la sécurité de la personne ;
- Orienter si besoin les personnes concernées vers des structures spécialisées et des services d'aide (associations, numéros d'urgence, services sociaux, etc.) ;

• Coopérer avec les instances, institutions et associations spécialisées pour assurer la protection et le suivi des victimes.

• Contacter, pour plus d'informations sur les violences faites aux femmes et aux enfants, la loge d'Études et de Recherche « Les Filles et Fils d'Ariane » : secretaire.fefa@gmail.com

Conclusion

Cette charte est un engagement collectif et individuel pour faire du Grand Orient de France un acteur exemplaire et actif de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Elle s'inscrit dans la continuité des combats maçonniques pour la justice, l'égalité et la dignité humaine.

Il s'agit d'affirmer notre responsabilité politique et éthique à protéger, soutenir, éduquer et agir, pour que les femmes et les enfants ne soient plus victimes de violence, de silence ou d'indifférence.

Janvier 2026

Alain DREYFUS

Grand Officier
Délégué à la lutte contre
les Violences faites aux femmes
et aux enfants

Pierre BERTINOTTI

Grand Maître
du Grand Orient de France

OUTILS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Le violentomètre

Quand les femmes doivent-elles s'alarmer ?

 <p>PROFITE Ta relation est saine quand il...</p>	Respecte tes décisions et tes goûts
	Accepte tes ami.e.s et ta famille
	A confiance en toi
	Est content quand tu te sens épanouie
 <p>VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...</p>	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
	T'ignore des jours quand il est en colère
	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
	Rabaisse tes opinions et tes projets
	Se moque de toi en public
 <p>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...</p>	Te manipule
	Est jaloux en permanence
	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
	Fouille tes textos, mails, applis
	Insiste pour que tu envoies des photos intimes
	T'isole de ta famille et de tes ami.e.s
 <p>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...</p>	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
	« Pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
	Menace de se suicider à cause de toi
	Te touche les parties intimes sans ton consentement
	Menace de diffuser des photos intimes de toi
	T'oblige à regarder des films pornos
T'oblige à avoir des relations sexuelles	

POUR MÉMOIRE N° D'URGENCE :

3919 : numéro national d'écoute pour les femmes victimes de violences.

119 : Allô Enfance en danger.

17 (police) ou **112** : numéro d'urgence européen.

114 : numéro pour personne en situation de handicap.

HIÉRARCHIE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » (art. 222-12 Code pénal)



« tout acte sexuel non consenti » commis par l'auteur ou par un tiers poussé par ce dernier. « le consentement est libre et éclairé, spécifique, préalable et révocable » « Il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime. Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature. », physique ou morale (art. 222-22 Code pénal)



« le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. » (art. 222-33 Code pénal)



Tout acte public consistant à dévoiler sa nudité, à montrer ses attributs sexuels ou à commettre un acte à caractère sexuel, réel ou simulé (art. 222-32 Code pénal)



« imposer à une personne tout propos ou tout comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (art. 222-33-1-1 Code pénal)

